



aeefe
Agence
échange français
étranger

DECISION N° 3 / 2023
relative aux voyages scolaires

La proviseure du Lycée du Lycée français Vincent van Gogh La Haye- Amsterdam,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21

Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du Lycée français Vincent van Gogh La Haye - Amsterdam par le directeur de l'AEFE en date du 01/09/2021

Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 17/11/2022

Décide :

Article 1 : Le voyage scolaire des terminales spécialité HLP du Lycée français Vincent van Gogh aura lieu à Paris (France) du 31/01/2023 au 02/02/2023.

Article 2 : Le montant de la participation des familles est fixé à **350€**.

Fait à La Haye le 9 janvier 2023

